NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/1152
10 novembre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 28 OCTOBRE 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 8 octobre 1999 par laquelle le Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies vous transmettait la demande de son gouvernement tendant à ce que le mandat actuel du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville soit prorogé pour une nouvelle période de 12 mois. Le Ministre par intérim des affaires étrangères de la Papouasie-Nouvelle-Guinée m'a également écrit en ce sens.

Je me félicite de voir que le nouveau Gouvernement papouan-néo-guinéen, sous la direction du Premier Ministre Mekere Morauta, continue de considérer le règlement de la crise de Bougainville comme une priorité. Lorsqu'il est venu à New York pour la session en cours de l'Assemblée générale, M. Michael Somare, Ministre papouan-néo-guinéen des affaires étrangères, a réaffirmé que son gouvernement était déterminé à mettre en oeuvre l'Accord de Lincoln et accordait une grande importance au maintien d'une présence des Nations Unies dans le processus de paix. Le Conseil doit également savoir que toutes les parties de Bougainville ont exprimé leur soutien au Bureau pour les efforts que ce dernier déploie en vue de faire progresser le processus de paix.

J'ai donc l'intention de proroger la présence du Bureau à Bougainville pour une nouvelle période de 12 mois afin que celui-ci puisse continuer de s'acquitter des fonctions qui lui ont été assignées dans l'Accord de Lincoln et d'aider à faciliter le dialogue politique entre les parties à l'Accord.

(Signé) Kofi A. ANNAN

99-33816 (F) 101199 101199